

Le 14 mai 2014

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville,, le 14 mai 2014 à 13 h 30 sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	844	1	Michel Berthiaume	Présent
Laurierville	1 433	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 672	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	712	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 727	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 102	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	512	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	686	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 802	5	Jean-Noël Bergeron	Présent
Ville de Princeville	5 892	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	470	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

#### Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
  - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 9 avril 2014
- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
  - 6.1 Pacte rural :
    - 6.1.1 Adoption du rapport d'évaluation 2007-2014
    - 6.1.2 Adoption de la liste des engagements financiers

Le 14 mai 2014

- 6.2 Fermeture du CHSLD de St-Ferdinand
- 6.3 Caisse Desjardins de L'Érable – Convention d'utilisation des services de dépôt à toute ou pour traitement en différé – Autorisation de signature
- 6.4 Tournoi de pêche familial au Parc régional des Grandes-Coulées (2<sup>e</sup> édition) – Autorisation de signature
- 7.0 Aménagement :
  - 7.1 Cours d'eau Rivière Blanche, branche 26 – Réalisation des travaux d'entretien
  - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Lyster (Règl. n° 320)
  - 7.3 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Ste-Sophie-d'Halifax (Règl. n° 2014-03)
- 8.0 Financier :
  - 8.1 Rapport des déboursés
  - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
  - 8.3 Prévisions des délégations
- 9.0 Correspondance :
  - 9.1 Renouvellement de la Convention de gestion territoriale - Autorisation de signature
  - 9.2 Appui à la MRC de Rouville – Candidature de Madame Maria Labrecque-Duchesneau aux Grands Prix de la ruralité 2014
  - 9.3 Retombées économiques du projet éolien de L'Érable
- 10.0 Varia :
  - 10.1 Avis de motion – Modification du règlement n° 306 déterminant l'emplacement du « Parc régional des Grandes coulées »
- 11.0 Période de questions

Intervertir les points à l'ordre du jour

A.R.-05-14-12551

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin.

ADOPTÉ

Ordre du jour

A.R.-05-14-12552

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés en ajoutant au varia le point suivant :

- Avis de motion - Modification du règlement n° 306

ADOPTÉ

Le 14 mai 2014

Procès-verbal A.R.-05-14-12553 Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 9 avril 2014 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif : Pacte rural : Adoption du rapport d'évaluation 2007-2014 Il est proposé M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'évaluation 2007-2014 relié à la démarche de mise en œuvre du pacte rural sur le territoire de la MRC de L'Érable.

2007-2014 QUE cette résolution soit transmise avec le rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

A.R.-05-14-12554

ADOPTÉ

Adoption de la liste des engagements financiers Il est proposé M. le conseiller Michel Poisson appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des engagements financiers dans le cadre du pacte rural 2007-2014 de la MRC de L'Érable.

A.R.-05-14-12555 QUE cette résolution soit transmise avec la liste au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

Fermeture du CHSLD de St-Ferdinand ATTENDU QUE le CSSSAÉ annonce sans pré-avis, la fermeture du CHSLD de Saint-Ferdinand afin de rapatrier les places offertes dans L'Érable vers le secteur de Victoriaville et sa région;

A.R.-05-14-12556

ATTENDU QUE les installations de Saint-Ferdinand sont en place depuis de nombreuses années soit bien avant la constitution du CSSSAÉ;

ATTENDU QUE le CSSSAÉ n'a pas informé ni consulté au préalable les différents intervenants touchés par cette décision, soit notamment la municipalité de Saint-Ferdinand de même que les citoyens concernés;

Le 14 mai 2014

ATTENDU QUE la fermeture des installations de Saint-Ferdinand, combinée avec l'arrêt du transport des personnes âgées vers les centres de jour à partir des municipalités rurales de la MRC, démontre bien l'orientation du CSSSAÉ à savoir de concentrer les services sociaux en milieu urbain et de contribuer par le fait même à l'accélération de la dévitalisation des milieux ruraux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable demande :

- Au conseil d'administration du CSSSAÉ de reprendre ses travaux d'analyse et de réflexion sur l'avenir des installations de Saint-Ferdinand en incluant un partenariat élargi et un processus participatif et transparent, le tout en considérant plusieurs solutions possibles pour préserver les acquis de Saint-Ferdinand;
- Au conseil d'administration du CSSSAÉ de se doter d'une vision large sur son rôle et ses responsabilités dans le maintien des communautés rurales dans L'Érable;
- Au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'appuyer le conseil de la MRC de L'Érable dans la mise en œuvre de la Loi sur l'occupation dynamique du territoire en lien avec le déploiement des services de santé dans la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Caisse  
Desjardins  
L'Érable -  
Autorisation  
de signature

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de L'Érable désire conclure, avec la MRC de L'Érable, une Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour de traitement en différé ;

A.R.-05-14-12557

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Noël Bergeron, appuyé et résolu à l'unanimité que le directeur général, M. Rick Lavergne, soit autorisé à conclure et signer ladite convention à intervenir entre la Caisse Desjardins de L'Érable et la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Tournoi  
de pêche  
familial au

ATTENDU la volonté de la MRC d'organiser une deuxième édition du tournoi de pêche familial au Parc régional des Grandes-Coulées;

Le 14 mai 2014

Parc régional  
des Grandes-  
Coulées  
(2<sup>e</sup> édition) -  
Autorisation  
de signature  
A.R.-05-14-12558

ATTENDU les retombées positives par la réalisation d'un tel événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC, la demande d'aide financière du volet « Relève et mise en valeur » adressée au MDDEFP.

ADOPTÉ

Aménagement :  
Cours d'eau  
Rivière Blanche  
Branche 26 –  
Réalisation  
des travaux  
d'entretien  
A.R.-05-14-12559

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose une demande d'intervention en vue d'enlever par creusage des sédiments accumulés au fond des cours d'eau suivant, afin de les ramener à leur niveau de conception initiale :

Branche 26, rivière Blanche : du chaînage 1+709 jusqu'au chaînage 1+804

Dossier : 704-181 1431 2014-05-13

Municipalité : Sainte-Sophie-d'Halifax

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable a compétence pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux des cours d'eau de son territoire ;

ATTENDU QUE, selon l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC de L'Érable peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci ;

ATTENDU QUE la résolution n° 64-05-14, adoptée le 13 mai 2014 par la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge le projet d'entretien de cours d'eau en titre;

ATTENDU QUE les coûts afférents aux travaux seront entièrement assumés par le propriétaire, seul intéressé au projet, par l'entremise de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax ;

Le 14 mai 2014

ATTENDU QUE le rapport d'inspection du responsable des cours d'eau a été favorable aux travaux d'entretien et que les coûts estimés s'élèvent à environ mille dollars (1 000,00\$), incluant les taxes ;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle sera respectée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable accepte le mandat et confirme sa juridiction dans l'exécution des travaux d'entretien requis de la branche 26 de la rivière Blanche ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la présentation par son responsable des cours d'eau, de l'avis préalable à ces travaux aux fins du projet en titre, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements en découlant ;

QUE la MRC de L'Érable autorise la réalisation des travaux d'entretien de la branche 26 de la rivière Blanche, dans le respect de la politique de gestion contractuelle, en vue de ramener le fond du cours d'eau à son profil initial selon les plans et devis du MAPAQ, conformément aux exigences et recommandations contenues dans la procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole, version du 13 janvier 2012 et produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

QUE la MRC de L'Érable mandate le responsable des cours d'eau à effectuer la réalisation et le suivi des travaux d'entretien la branche 26 de la rivière Blanche;

QUE les coûts des travaux autorisés par la présente résolution, incluant les indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant s'y rattacher soient à la seule municipalité touchée par le projet soit la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax.

ADOPTÉ

Le 14 mai 2014

Réglementation  
d'urbanisme de  
la municipalité  
de Lyster

A.R.-05-14-12560

ATTENDU QUE la municipalité de Lyster a adopté le 5 mai 2014 le règlement n° 320 modifiant le règlement de zonage n° 124, tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE ce règlement vise essentiellement à inclure un point à la grille des spécifications du règlement de zonage, vis-à-vis la colonne de la zone à vocation résidentielle et commerciale 40 Ra/C, dans la rangée de la classe 4 de l'article 4.2.2.1, afin de permettre l'usage « Vente au détail de meubles, mobiliers de maison et équipements » ;

ATTENDU QUE cette zone est localisée le long de la rue Bécancour, à l'ouest du secteur de l'église Sainte-Anastasia, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, et que par ailleurs dans cette zone une multitude d'autres usages de nature commerciale de même type sont permis ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC doit effectuer l'examen de ce type de règlement quant à sa conformité au contenu général, aux orientations et aux objectifs du nouveau Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR), aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur ;

ATTENDU QUE permettre un nouvel usage commercial dans une zone à vocation en partie commerciale, où la plupart des autres usages commerciaux de même catégorie sont permis, à l'intérieur du périmètre urbain, est une opération conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de L'Érable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Berthiaume, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire le règlement n° 320 de la municipalité de Lyster visant l'ajout d'Un usage commercial dans la zone 40 Ra/C ;

Le 14 mai 2014

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation  
d'urbanisme de  
la municipalité  
de Ste-Sophie-  
d'Halifax  
A.R.-05-14-12561

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a adopté le 8 avril 2014 le règlement n° 17-2014 permettant l'encadrement des clubs échangistes sur le territoire de la municipalité, ce règlement modifiant les règlements de zonage n° 188 et n° 21 respectivement des ex municipalités d'Halifax-Nord et de Sainte-Sophie, tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE ce règlement vise essentiellement à définir l'usage « club échangiste » dans les deux règlements précités et à interdire cet usage dans le noyau villageois de Sainte-Sophie, soit les trois principales zones à vocation résidentielle du village (du périmètre d'urbanisation) ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC doit effectuer l'examen de ce type de règlement quant à sa conformité face au contenu général, aux orientations et aux objectifs du nouveau **Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR)**, aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire en vigueur ;

ATTENDU QUE l'usage visé par la municipalité, dans son règlement, n'est pas encadré ou traité dans le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de L'Érable et qu'en conséquence le conseil juge que ledit règlement est conforme audit SADR ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire le règlement n° 17-2014 de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax visant l'encadrement de l'usage « club échangiste » ;

Le 14 mai 2014

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Geneviève Ruel, appuyé et résolu à  
Rapport des l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:  
déboursés  
A.R.-05-14-12562

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
14217	Autobus L. Roy & Fils ins. (entente transport)	18 387,20 \$
14218	Autobus Ro-Bo inc. (entente transport)	12 394,31
14228	Formules Municipales (feuilles minutes)	410,32
14229	Évimbec ltée (gérance)	3 266,02
14231	Citadelle (bonbons)	27,38
14232	Les Éditions Yvon Blais inc. (mise à jour)	312,90
14233	Médias Transcontinental SENC (avis Cadence, appel d'offres évaluation)	329,29
14234	Ciments Taschereau inc. (charges)	124,17
14237	Francis Rouillier (commandite)	500,00
14238	CLDE (pacte rural)	96 500,00
14239	Rôtisseries Fusée (repas conseil avril Laurierville)	113,00
14240	Dév. Bioalimentaire Centre-du-Québec (quote-part)	5 000,00
14241	Parc Linéaire des Bois-Francs (quote-pars)	14 921,50
14242	CARÉ (quote-part)	23 954,00
14243	CLDE (quote-part)	142 626,00
14244	Alim. M.R (lait)	102,15
14245	Grobec (honoraires)	375,00
14246	André Gingras (entretien mars)	1 078,93
14247	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 572,00
14248	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 559,00
14249	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 029,00
14250	Madame Francine Beaugard (aide financière)	3 041,00
14251	Madame Francine Beaugard (aide financière)	2 845,00
14253	Damaxpert (réparation système chauffage)	781,27
14254	Sylvain Beaudoin (eau)	51,50
14255	Mégaburo (fauteuil, bureau, lecture compteur)	1 359,04
14256	Publi-Sac Québec (distribution dépliants transport)	617,09
14258	Financière Banque Nationale (règlements 308)	29 972,20
14260	Buropro (four. de bureau)	1 383,59
14261	Caroline Comtois (honoraires rallye GPS)	520,00
14264	Vertisoft (serveur, renouvellement support, banques hrs)	26 145,08
14265	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 837,00
14266	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 503,60
14267	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 421,15

Le 14 mai 2014

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
14268	Madame Isabelle Bédard (aide financière)	10 000,00
14269	Formation Prévention Secours (formation secourisme)	118,42
14270	Autobus L. Roy & Fils ins. (entente transport)	18 296,17
14271	Autobus Ro-Bo inc. (entente transport)	12 394,31
14272	Infoconcept LC (licence office)	327,68
14274	Sogetel (frais fibre optique)	7 713,27
14275	KYQ 95,7 (capsule)	482,90
14276	Ordre des évaluateurs agréés (formation)	287,44
14277	Dendrotik (papier hydrofuge)	93,64
14279	Me Sylvain Beauregard (honoraires forêt)	45,99
14280	UTACQ (colloque transport)	50,00
14281	Martin Laflamme (café)	101,85
14282	Imprimerie Fillion enr (mémo chantier, dépliants, affiches)	688,70
14283	Ciments Taschereau inc. (charges)	20,70
14287	Francotyp Postalia (location timbreuse)	103,30
14289	Agence forestière des Bois-Francs (adhésion)	50,00
14290	CRECQ (adhésion)	50,00
14291	Mun. Sainte-Sophie d'Halifax (remboursement taxes)	2 667,41
14292	FQM (assemblée MRC)	448,40
14293	SCA Appalaches (toile)	131,07
14295	Société de Conseil OSBL plus inc. (planification stratégique Mont Apic)	<u>3 133,07</u>
Total :		456 264,01 \$

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
533378-533429	Paies semaine du 30 mars au 12 avril 2014	41 227,76
533508-533587	Paies semaine du 13 avril au 3 mai 2014	<u>52 203,07</u>
Total :		<u>93 430,83 \$</u>

Transactions  
pré-autorisées  
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-04-01	Gouv. prov. (DAS)	37 712,35
GWW-04-02	Gouv. féd. (DAS)	874,29
GWW-04-03	Gouv. féd. (DAS)	14 308,82
VAP-04-01	Remboursement prêt	2 385,08
PWW-04-01	Pétroles Provencher (huile chauffage)	1 228,96
PWW-04-02	Hydro Québec	2 384,88
PWW-04-03	SSQ - Assurance collective avril	7 476,63
PWW-04-04	Visa Desjardins - DG	511,95

Le 14 mai 2014

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-04-05	Visa Desjardins - général	8,00
PWW-04-06	Bell Mobilité -cellulaire	290,24
PWW-04-07	RREMQ - mars	13 402,48
PWW-04-08	Bell Canada	884,58
PWW-04-09	Hydro Québec	<u>2 293,92</u>
Total :		<u>83 762,18 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-05-14-12563

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
14219	Garage M.J. Caron & Ass. (essence)	278,41 \$
14220	BMR Nomelbro (divers)	104,47
14221	PES Canada inc. (pièces)	189,71
14222	Garage Drapeau inc. (réparation)	332,85
14223	Station-Service Jacques Blondeau (pièces)	59,64
14224	Acc. d'auto Illimités (divers)	507,55
14225	IAPA Freins Demarreurs Plessis. (divers)	39,77
14226	Imprimerie Fillion enr. (formulaires, lettrage)	688,70
14227	Remorques Desjardins (batterie)	109,17
14230	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	4 516,01
14235	Recyclage Pellerin (pièce)	178,21
14236	Me Sylvain Beauregard (honoraires)	116,41
14252	Centre d'Extincteur SL (recharge)	930,25
14257	ENPQ (inscription)	2 466,75
14262	Groupe CLR (réparation)	1 626,44
14263	Aréo-Feu (bunkers, divers)	24 748,69
14273	Ville de Princeville (remboursement constat)	487,00
14278	Transport Canada (immatriculation Zodiac)	50,00
14284	Mun. St-Ferdinand (honoraires Carl Pinette)	119,15
14285	Garages Moderne G.T. inc. (remorquage)	331,53
14286	Charest International (réparation)	713,61
14288	BMR Nomelbro (divers)	4,87
14292	FQM (Dicom)	158,77
14294	Suspension Victo (1982) inc. (réparation)	<u>1 288,14</u>
Total :		<u>40 046,10 \$</u>

Le 14 mai 2014

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
533430-533507	Paies mars 2014	<u>13 081,44 \$</u>
<b>Total</b>		<u>13 081,44 \$</u>

Transactions pré-autorisées et via internet		
	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-04-01	Bell Mobilité - Pagette	620,85
PWW-04-02	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,53
PWW-04-03	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,53
PWW-04-04	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,53
PWW-04-05	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,10
PWW-04-06	Bell Mobilité- cellulaire	96,36
PWW-04-07	Bell Canada - Caserne 45 - P. Plessisville	91,18
PWW-04-08	ESSO	55,85
PWW-04-09	SONIC	<u>1 174,74</u>
<b>Total :</b>		<u>2 380,67 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Ratification des délégations A.R.-05-14-12564 Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujets</u>	<u>Endroits</u>	<u>Dates</u>	<u>Coûts</u>
Sylvain Labrecque	Assemblée des MRC	Québec	4 et 5 juin 2014	130,00 \$
M. Gilles Fortier	Assemblée des MRC	Québec	4 et 5 juin 2014	130,00 \$

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 16 avril 2014, une correspondance du MRNF, signée par M<sup>me</sup> Céline Guimont, directrice régionale, avec laquelle elle nous fait parvenir une copie de la

Le 14 mai 2014

convention de gestion territoriale (CGT). Afin de finaliser le processus de signature, la MRC doit faire leur parvenir une résolution du conseil de la MRC faisant état des trois éléments mentionnés dans leur correspondance. Après discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Renouvellement de la convention de gestion territoriale - Autorisation de signature  
A.R.-05-14-12565

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable doit procéder au renouvellement de sa convention de gestion territoriale avec le MRNF;

ATTENDU QUE la politique sur les forêts de proximité n'est pas publiée à ce jour;

ATTENDU QUE la présente CGT constitue une période transitoire qui conduira, à terme, à une entente de délégation de gestion de forêts de proximité selon les modalités de la future politique;

ATTENDU QUE, afin de finaliser le processus de signature de la CGT, le MRNF doit obtenir une résolution du Conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, adopté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable adhère au Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une municipalité régionale de comté et accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui y sont prévus;

QUE le conseil de la MRC de L'Érable accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à la convention de gestion territoriale;

QUE le préfet, M. Sylvain Labrecque, soit autorisé à signer la convention de gestion territoriale.

ADOPTÉ

Le 14 mai 2014

En date du 22 avril 2014, une correspondance de la MRC de Rouville, demandant un appui à la mise en candidature de Madame Maria Labrecque-Duchesneau, directrice générale de l'organisme Au Cœur des Familles Agricoles, dans le cadre des Grands Prix de la ruralité qui seront remis à l'automne 2014. Après discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Appui à la MRC  
de Rouville -  
Candidature  
de M<sup>me</sup> Maria  
Labrecque -  
Duchesneau aux  
Grands Prix de  
la ruralité 2014  
A.R.-05-14-12566

Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Rouville dans ses démarches pour soumettre la candidature de Madame Maria Labrecque-Duchesneau, directrice générale de l'organisme Au Cœur des Familles Agricole, aux Grand Prix de la ruralité 2014.

ADOPTÉ

En date du 23 avril 2014, une correspondance signée par MM. Michel Vachon et Claude Charron, concernant les retombées économiques du projet éolien de L'Érable. Après discussions entre eux, les conseillers adoptent la résolution suivante :

Retombées  
économiques  
du projet éolien  
de L'Érable  
A.R.-05-14-12567

ATTENDU QUE, dans une correspondance du 23 avril dernier, MM. Michel Vachon et Claude Charron, résidents de Saint-Ferdinand, demandent à la MRC de L'Érable de les appuyer dans leur démarche auprès du MDDEFP, celle-ci visant à faire respecter les engagements d'Éoliennes de L'Érable concernant la construction de L'Étoile de L'Érable;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC appui cette démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, adopté et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la MRC demande au MDDEFP et à Hydro-Québec de faire assurer le respect des engagements d'Éoliennes de L'Érable tels que stipulés dans le décret.

ADOPTÉ

En date du 1<sup>er</sup> mai 2014, une correspondance signée par M. Pierre Séguin, demandant que le comité de suivi des éoliennes soit le porteur du dossier des riverains

Le 14 mai 2014

concernant les nuisances sonores et il pose sa candidature, ainsi que celle de M. Benoît Fournier en tant que représentants des riverains pour siéger sur le comité de suivi. *Cette demande sera évaluée par le comité de suivi des éoliennes.*

En date du 8 mai 2014, la municipalité de St-Ferdinand nous fait parvenir une résolution concernant le maintien de la mission de la Maison du Sacré-Cœur. *Cette correspondance est classée.*

Varia : Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Jocelyn Bédard, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 306 déterminant l'emplacement du « Parc régional des Grandes coulées ». Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement du règlement n° 306 à être adopté, le tout conformément à la Loi.

Période de questions M. Jacques Boisvert, résident de Saint-Pierre-Baptiste, demande où en est rendu la demande provenant de la municipalité de Saint-Rosaire à propos des droits des carrières et sablières demandés à la MRC. M. le préfet explique que des rencontres ont eu lieu avec la municipalité et que la MRC est en attente de développements de la part de la municipalité.

Levée de la séance Il est proposé M. le conseiller Jean-Noël Bergeron, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-05-14-12568

ADOPTÉ

---

Le Préfet

---

Le Secrétaire-trésorier